

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 26 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 Avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 17 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER,

Excusés : Mme Nadia VINCENT, Mr Bruno GAUTIER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14

- Présents : 11 à l'ouverture de séance, 12 en cours de séance

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote du compte de gestion Assainissement pour l'année 2017,
- Créance éteinte Licence IV,
- Projet salle associative,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 15.

Monsieur ANDRIEUX est absent au début de la séance.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 - Vote du compte de gestion Assainissement pour l'année 2017

Monsieur le Maire explique au Conseil que des opérations comptables pour l'assainissement ont été passées par le Trésorier sur l'exercice 2017 dans le cadre des reprises de compétences et du transfert du budget assainissement. Le Trésorier a donc dû établir un compte de gestion pour l'assainissement sur l'année 2017.

Au vu des écritures passées, Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, 11 pour, le compte de gestion Assainissement pour l'année 2017.

4 – Créance éteinte Licence IV

Monsieur le Maire explique qu'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre d'un commerçant de CHASSORS s'est conclue par une clôture pour insuffisance d'actif, entraînant l'effacement des dettes de l'intéressé.

Par conséquent, Monsieur le Trésorier demande de passer à l'article n° 6542 la somme de 300 € correspondant à la location annuelle de la Licence IV.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

Monsieur Didier ANDRIEUX arrive.

5 – Projet salle associative

Monsieur le Maire a reçu un architecte pour élaborer un projet de salle associative en remplacement de la salle des Six Chemins.

L'architecte propose une salle derrière la salle des fêtes d'environ 150 m² pour une pièce principale de 80 m² / capacité de 40 personnes, et satisfaire aux obligations réglementaires en matière notamment de superficie de sanitaires.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire procéder à une étude par l'architecte qui proposera des plans.

Le conseil approuve la proposition de faire élaborer une étude à l'unanimité des présents, 12 pour.

Le conseil est majoritairement pour la construction d'une salle associative, Monsieur ANDRIEUX est opposé à la présence d'une cuisine, il est d'accord pour la construction d'une salle de réunion uniquement.

6 - Informations et questions diverses

- Conteneur à verre à LUCHAC : La société CALITOM nous a signalé que le conteneur à verre dans la zone artisanale de la Pointe doit être déplacé car il est actuellement positionné sur une parcelle privée. Le conseil propose de le positionner à côté sur un terrain communal.

- Projet d'équiper la salle des fêtes et la Mairie en lumière LED : devis 10 000 €.
Le conseil ne donne pas suite pour cette année.

- Reprise de compétence Ecole : Monsieur le Maire propose de former une commission pour y travailler. Les membres sont : Monsieur SABATER, Madame POUSARD, Monsieur CHATAGNER, Monsieur VERGER, Monsieur PLAINFOSSE et Monsieur le Maire.

- Tour cycliste Poitou Charente : le 21 Aout 2018 à partir de 15 h 30.

- Monsieur ANDRIEUX présente les travaux de voirie retenus par la Commission Voirie, qui seront réalisés en 2018 :

Aménagement des trottoirs Route de Sigogne, LUCHAC
Aménagement des trottoirs Rue des Vergers, LUCHAC
Aménagement des trottoirs Route de Réparsac, LUCHAC
Aménagement pluvial Route de Nanclas, LE BOURG
Aménagement pluvial Chemin de la Mare, GUITRES
Réfection de la chaussée Rue du Puits, VILLENEUVE

Il présente trois devis pour l'intégralité des travaux :

- L'entreprise Colas	: 109 588,80 € TTC
- L'entreprise Scotpa	: 140 412,84 € TTC
- L'entreprise Are TP	: 196 575 € TTC

Le conseil choisit la société COLAS.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.